

**2008/899 - Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire et exceptionnelle de 40 000 € à l'Espace Gerson.** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 10/11/2008, p. 2045)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Je ferai une très brève intervention Monsieur le Maire, tout cela pour expliquer à M. Fournel que le Gouvernement n'est pas le seul lieu d'improvisation puisque je vais parler de l'Espace Gerson qui, comme chacun le sait, est un haut lieu d'improvisation et de spectacle vivant.

Cet établissement occupe une place particulièrement originale concernant l'histoire du café-théâtre que ce soit à Lyon mais aussi sur le plan national. L'Espace Gerson effectue un travail, vous le savez, constant pour ce qui concerne l'émergence de jeunes artistes qui s'exercent à cet art difficile de plus en plus populaire, il n'y a qu'à voir le succès du « Djamel comédie show » et l'Espace Gerson développe une activité de chaque instant pour la promotion des spectacles d'improvisation, vous connaissez tous, le travail qu'il fait chaque mardi et comment il concoure à l'épanouissement de ce festival qui s'appelle « Spontanéous ».

L'Espace Gerson est aussi un des rares lieux destiné au spectacle vivant, ouvert pendant les mois de juillet et d'août qui assure l'animation de notre cité pendant la période estivale. Donc l'Espace Gerson, pour dominer une passe difficile, avait besoin de l'aide de la Ville de Lyon. J'étais déjà intervenu il y a quelques mois ici même et Georges Képénékian, notre Adjoint à la Culture, a été particulièrement à l'écoute de l'Espace Gerson et je l'en remercie infiniment.

Cela nous vaut donc le dossier présenté aujourd'hui, il s'agit d'une aide ponctuelle qui permettra d'apporter plus de solidité à cet établissement comme l'indiquait M. Brumm tout à l'heure dans le dossier relatif à la DM3. C'est donc avec une extrême satisfaction que j'enregistre l'appui général de l'ensemble des Groupes. Sachons tous ensemble nous en réjouir.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)